



Éducateur spécialisé / Assistant de service social / CESF Réfèrent des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

Structure : Foyer de Jeunes Travailleurs – 65 places

Public accompagné : Jeunes adultes de 18 à 25 ans, notamment issus de l'Aide sociale à l'enfance

Nombre de jeunes suivis : jusqu'à 8 jeunes issus de l'ASE

Rattachement hiérarchique : Direction / Responsable de service

Temps de travail : 35 heures ; 2 soirées par mois, 4 week-ends par ans, de 10h30 à 19h30 sinon.

Statut / convention collective : HLA salaire indicatif selon expérience 2400 euros brut selon expérience.

Animé par la communauté du Chemin Neuf, le foyer Henri Planchat est un foyer de jeunes travailleurs dont le mandat consiste à contribuer à l'autonomie des jeunes en passe de débuter leur vie professionnelle. La pédagogie consiste à placer la rencontre à l'autre au cœur de la vie du foyer, en avançant que l'autonomie et la liberté se gagnent par la relation à l'autre et non pas dans l'isolement. La structure de 65 place accueille chaque année environ 120 jeunes de 25 nationalités, hommes et femmes, de 18 à 25 ans et issus de différents milieux sociaux. La vie de la maison s'articule autour de fraternités, de temps collectifs lors de certaines soirées et week-end ainsi que d'un accompagnement personnel correspondant aux besoins de chacun.

1. Finalité du poste

Dans le cadre du projet socioéducatif du Foyer Henri Planchat, le professionnel assure un **accompagnement socio-éducatif renforcé de huit jeunes âgés de 18 à 25 ans issus de l'Aide sociale à l'enfance**, afin de favoriser leur autonomie, leur insertion sociale et professionnelle et la sécurisation de leur parcours vers l'âge adulte.

Il constitue un **repère identifié et stable** pour les jeunes accompagnés et veille à la cohérence de leur parcours, en articulation étroite avec l'équipe du foyer, les services de droit commun et l'ensemble des partenaires du territoire.

Il est aussi en lien avec le reste de l'équipe du foyer et garant de la pédagogie du foyer.

2. Missions principales

A. Assurer l'accompagnement individuel des jeunes

- Accueillir le jeune, recueillir sa demande et construire avec lui une relation de confiance.
- Réaliser une évaluation globale de sa situation et de ses besoins.
- Élaborer avec le jeune un projet personnalisé d'accompagnement, en tenant compte de ses attentes, de ses ressources et de ses difficultés.
- Définir des objectifs réalistes et progressifs favorisant l'autonomie.
- Assurer des rendez-vous réguliers et des points d'étape avec chaque jeune.
- Accompagner le jeune dans ses démarches administratives et l'aider progressivement à les réaliser de manière autonome.



- Favoriser l'accès et le maintien dans les droits : identité, couverture sociale, ressources, logement, mobilité, santé, formation, emploi, etc.
- Soutenir le jeune dans la gestion de son quotidien et dans l'apprentissage de l'autonomie.
- Repérer les situations de fragilité, de décrochage ou de rupture et mettre en place, avec le jeune, les relais nécessaires.
- Valoriser les compétences, les réussites et les ressources du jeune.

B. Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

- Favoriser l'accès à la formation, à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- Travailler avec le jeune sur son projet professionnel et son parcours de formation.
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'insertion et aux acteurs spécialisés du territoire.
- Accompagner les démarches liées à l'emploi : inscription, recherche d'emploi, formation, mobilité, stages, alternance, etc.
- Identifier les freins périphériques à l'insertion et contribuer à leur levée.
- Soutenir le jeune dans la construction d'un projet de vie réaliste et durable.

C. Favoriser le maintien dans le logement et l'accès au logement autonome

- Accompagner le jeune dans l'appropriation de son logement et dans la gestion de la vie quotidienne.
- Travailler les compétences nécessaires à l'autonomie résidentielle : budget, alimentation, entretien, démarches administratives, voisinage, respect du règlement, etc.
- Préparer progressivement la sortie du foyer et l'accès à un logement autonome ou adapté.
- Mobiliser les dispositifs et partenaires permettant de sécuriser la sortie du foyer.
- Anticiper les risques de rupture de logement et intervenir en prévention.
- Actualiser si nécessaire les démarches de renouvellement de sa prise en charge par le département

D. Travailler en réseau et coordonner les interventions

Le professionnel est un interlocuteur privilégié des partenaires intervenant auprès des jeunes accompagnés.

À ce titre, il :

- Identifie les ressources et dispositifs du territoire.
- Développe et entretient un réseau de partenaires.
- Travaille en lien avec les services de l'ASE et les professionnels ayant accompagné ou accompagnant le jeune.
- Assure les articulations nécessaires avec les acteurs de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, de l'accès aux droits et de l'insertion.
- Organise, lorsque nécessaire, des temps de concertation autour des situations individuelles.
- Facilite la circulation des informations utiles, dans le respect du secret professionnel, de la confidentialité et du consentement du jeune lorsque celui-ci est requis.
- Évite les ruptures de prise en charge lors des transitions entre dispositifs.
- Participe à la construction de partenariats durables au bénéfice des jeunes.



E. Participer à la vie et au projet du FJT

Bien que le poste soit principalement dédié à l'accompagnement de huit jeunes, le/la professionnel participe pleinement à la dynamique collective du foyer.

Il peut notamment :

- Participer aux réunions d'équipe et aux temps institutionnels.
- Contribuer au projet social et éducatif de l'établissement.
- Participer à des actions collectives favorisant l'autonomie et la citoyenneté.
- Proposer des actions de prévention ou d'information à destination des résidents.
- Contribuer à la dynamique de mixité sociale du FJT.
- Partager son expertise avec l'équipe sur les problématiques spécifiques liées aux parcours ASE et à l'entrée dans l'âge adulte.

3. Modalités d'intervention

L'accompagnement repose sur une approche individualisée et contractualisée avec le jeune.

Le professionnel intervient notamment à travers :

- des entretiens individuels ;
- des accompagnements physiques ponctuels dans les démarches lorsque cela est nécessaire ;
- des visites ou temps d'observation au sein du logement, selon le projet de la structure ;
- des échanges téléphoniques et numériques ;
- des rencontres avec les partenaires ;
- des réunions de coordination ;
- des actions collectives.

4. Travail en équipe

Le professionnel travaille en étroite collaboration avec :

- la direction
- les professionnels du FJT et membres de la communauté présents dans la maison ;
- les partenaires extérieurs intervenant auprès des jeunes ;
- les services de protection de l'enfance ;
- les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi ;
- les acteurs du logement et de l'accès aux droits ;
- les professionnels de santé et structures spécialisées lorsque cela est nécessaire.

Il participe aux réunions d'équipe, transmet les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement et contribue à l'analyse collective des situations.

6. Compétences et qualités recherchées

Compétences professionnelles

- Maîtrise des techniques d'entretien et d'accompagnement social et/ou éducatif.
- Connaissance des dispositifs de protection de l'enfance et des problématiques liées à la sortie de l'ASE.
- Bonne connaissance des dispositifs d'accès aux droits, de logement et d'insertion.



- Capacité à travailler en réseau et à mobiliser les ressources du territoire.
- Capacité à construire et suivre un projet personnalisé.
- Compétence rédactionnelle et maîtrise des écrits professionnels.
- Capacité à analyser une situation et à repérer les risques de rupture.
- Maîtrise des outils informatiques et des outils de suivi.

Qualités personnelles

- Qualités relationnelles et capacité à instaurer une relation de confiance.
- Écoute, bienveillance et non-jugement.
- Capacité à poser un cadre professionnel clair.
- Autonomie et sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Adaptabilité et réactivité.
- Capacité à prendre du recul sur les situations.
- Aptitude à favoriser l'autonomie plutôt qu'à faire à la place du jeune.

7. Diplôme et expérience

Formation souhaitée :

- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), ou
- Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS).
- Où équivalent travailleur social (CESF..)

5 ans minimum d'expérience souhaitée

Une expérience auprès de jeunes adultes, dans le champ de la protection de l'enfance, de l'insertion, du logement ou de l'accompagnement social serait particulièrement appréciée.

Une connaissance du territoire et de ses dispositifs constitue un atout.